



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Formation plénière

Séance du mardi 3 octobre 2023

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mardi 3 octobre 2023 à 14h00, sous la Présidence de M. Vincent THOMAS et de Madame Karen FIORENTINO Vice-Présidence de la CFVU

Collège A (7) : M. Cédric DEMONCEAUX (donne procuration à M. Karen FIORENTINO) ; M. Daniele FAENZI ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Claude GROS ; M. Luc IMHOFF (donne procuration à M. Claude GROS) ; M. Alain MARTIN (donne procuration à Mme Pascale AUROUX)

Collège B (6) : Mme Fabienne BON (donne procuration à Mme Christelle SERÉE--CHAUSSINAND) ; M. Éric BOURILLOT ; M. Olivier COUTURE ; M. Alain RAUWEL (donne procuration à M. Daniel FAENZI) ; Mme Christelle SERÉE-CHAUSSINAND ; Mme Sylvie SIRE

Collège Personnel BIATSS (4) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE (donne procuration à Mme Sylvie SIRE) ; M. Xavier URBAIN ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers (4) : M. Dorian BENETON (jusqu'à 16h13) ; Mme Julie JACQUES (donne procuration à Mme Capucine YVENAT) ; Mme Claire PROVENIER (donne procuration à M. Dorian BENETON) ; Mme Capucine YVENAT

Personnalités extérieures (1) : Mme Christelle DUPONT (donne procuration à M. Éric BOURILLOT) ; M. Morgan MAILLIER

Invités à titre consultatif : M. Alain HELLEU

Invités à titre permanent : M. Éric HUSSON ; Mme Bénédicte MACE

Excusés : Mme Marie-Hélène JULLIARD-RANDRIAN

Invités M. Alexis DE ROUGEMONT ; M. Fabrice HERVÉ ; Mme Esther JOVIGNOT

Début séance : 14h00

1. Informations du Président

Le Président présente quelques points d'informations :

La rentrée a été l'occasion de participer à l'inauguration de l'épicerie solidaire de la Fébia.

Une convention concernant l'accès à l'énergie, pour les étudiants en difficulté, a été signée avec *Enedis* dans le cadre de la commission solidarité étudiante.

Vie étudiante

La commission solidarité étudiante a organisé sa journée de rentrée autour de différentes activités (friperie...). Cette année, ce sont 450 étudiants qui ont été présents.

Lors du Conseil d'Administration de la semaine dernière, les membres ont réfléchi à une motion. Elle a été présentée par l'UNEF et la Fébia. Elle est en cours de travail et sera présentée au prochain CA. Elle dressera le constat de l'augmentation des difficultés rencontrées par les étudiants en raison de la hausse du coût de la vie et des charges des chambres universitaires. L'objectif est d'inviter l'Etat à prendre des mesures d'urgence plus ambitieuses que la revalorisation des bourses.

Les rentrées solennelles ont eu lieu sur l'ensemble des campus territoriaux, celle de Dijon est prévue pour le jeudi 5 octobre à 16h00.

Politique de site

Il a été validé le 2 octobre et a été transmis suite à l'accord de chacun des membres. La COMUE est dans l'attente de la réponse de l'Etat.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 24	Suffrages exprimés 24
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 24

3. Répartition de l'enveloppe des moyens dédiés à la formation pour l'année 2024

M. Hervé, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements présente la répartition de l'enveloppe des moyens dédiés à la formation pour l'année 2024.

Éléments de contexte : construction d'un BI – partie Etat à partir des DOM

Concernant la construction du budget initial, lors des dialogues des objectifs et moyens (DOM), il y a eu beaucoup de demandes des composantes et services notamment en raison de l'augmentation du coût des fluides et de l'inflation (15,3 M€).

Le glissement, vieillesse, technicité (GVT) non compensé depuis 2019 a accru les difficultés (13M€ cumulé depuis 2019).

Éléments de contexte : des difficultés budgétaires présentes et à venir des universités

Le coût lié à l'augmentation des échelons n'a pas été compensé.

Les difficultés sont communes à l'ensemble des universités avec une véritable dégradation des situations entre 2022 et 2023. Seule une petite quinzaine d'établissements ont un résultat net positif pour 2023. Ainsi, la situation est complexe pour tous et l'uB ne fait pas exception.

Éléments de contexte : indicateurs clés de l'uB

La dégradation de la situation financière s'explique par :

- le GVT non compensé
- la forte hausse des dépenses de fluides
- la non-compensation de la hausse du point d'indice de juillet 23 (+1,5 %)
- le contexte inflationniste

La subvention pour charges de service public (SCSP) est insuffisante pour assumer la masse salariale, les dépenses de fonctionnement et maintenir la dynamique d'emplois.

Les orientations budgétaires : deux parties Recettes et Dépenses

Le budget est présenté avec un déficit de 16 M€ (- 10,5 M€ l'an dernier).

Concernant les ressources non fléchées (formation continue, apprentissage, ...), une bonne partie est laissée aux composantes après avoir opéré aux prélèvements (19 % pour le SEFCA et 8% pour l'établissement).

Il y a peu de chances que les ressources propres permettent d'être à l'équilibre.

La tutelle est très inquiète.

Les recettes

Elles s'élèvent pour 2024 à 212 M€ (hausse de 7,7 M€ par rapport à 2023).

Les dépenses

Il y a une nette hausse de la masse salariale (15 M€). La part consacrée dans la SCSP n'a augmenté que de 8 M€ ce qui induit un déséquilibre de 7 M€.

Les causes de cet envol sont les réévaluations successives du point d'indice, les primes liées au pouvoir d'achat et la hausse du nombre de titulaires.

Par ailleurs, il y est à noter une légère baisse du financement de l'offre de formation liée à l'ajustement de l'atterrissage nettement en dessous des 5,7 M€ prévus (surestimation des heures par les composantes).

Dépenses de fonctionnement :

Concernant la dotation globale de fonctionnement, il y a une hausse de 3 000 € (MSH, transfert dotation patrimoine STAPS et vacataire des loges) et une augmentation de la dotation pour les services centraux de 75 000 € (organisation des élections et signalétiques).

Le résultat

Le budget est déséquilibré de plus de 16 M€ malgré une hausse des recettes.

Les mesures qui ont engendré le déséquilibre sont les suivantes :

- Mesures structurelles non compensées : GVT + cumulé depuis 2019 (12,9 M€)
- Mesures structurelles non compensées à ce jour :
 - o Point d'indice 2023 : 1,4 M€
 - o Point indice EAP 2024 : 1,4M€
 - o Autres mesures structurelles 2023 (Revalorisation B&C + coût du transport) : 0,07 M€
 - o Autres mesures structurelles 2024 (EAP des mesures ci-dessus + 5 points supplémentaires) : 1,45 M€
- Mesures conjoncturelles sans notification : PPA ; 0,9 M€

Le processus budgétaire

Il a une volonté d'améliorer les prévisions et de réduire les écarts entre le bilan initial et le compte financier.

Pour ce faire, il a été mis en place des premières mesures comme la centralisation des réservoirs des composantes pour les recettes incertaines ou non anticipées et l'allocation des projets pluriannuels en tranches annuelles. Ces ajustements permettront une amélioration du bilan initial 2024 et d'éviter la surbudgétisation.

Néanmoins, ils sont conditionnés à l'octroi de moyens supplémentaires dans les pôles finances/pilotage (confrontés à des difficultés de recrutement).

M. De Rougemont, Vice-Président délégué au pilotage, présente les charges d'enseignement des composantes de l'uB pour 2023/2024.

Il faut considérer que le montant d'une heure ETD est à 50,66 €. Depuis 2018, on assiste à une augmentation de la masse horaire d'enseignements liée à différents facteurs (hausse du nombre d'étudiants, élargissement de l'offre de formation, mise en place de la loi ORE, réformes PASS LAS, BUT, MEEF, développement de l'alternance, ...).

Sur l'exercice 2023-2024, il y a une légère hausse de la charge (+0,4 %) mais qui reste proche de l'objectif fixé. On reste sur la même réparation que l'année précédente.

Quelques ajustements ont été faits, notamment pour l'UFR SHS, sciences techniques et SVTE en raison d'une baisse des effectifs. Pour les IUT notamment de Dijon, une notification est en cours d'étude. Concernant l'UFR Santé, il a été décidé une augmentation « artificielle » pour pouvoir inscrire les formations dispensées depuis des dizaines d'années qui n'étaient pas renseignées. En outre, quelques ajustements ont été réalisés pour l'ESIREM.

M. Mailler s'interroge sur le nombre ETP temps plein.

Il est d'environ 2 800 ce qui est stable et n'a donc pas d'impact sur le déficit budgétaire.

Le Président souligne que le déficit est le résultat de mesures nationales non compensées. Le point important sur lequel un travail doit être mené est la surbudgétisation qui immobilise les marges de manœuvre (20 M€ estimé). L'uB manque de techniciens dans le domaine financier et budgétaire, cela bride complètement l'établissement. On gagnerait également en crédibilité devant la tutelle qui utilise la surbudgétisation pour minimiser les alertes effectuées.

Le résultat comptable sera nul ou en léger déficit pour l'exercice 2023. L'Etat a annoncé que pour 2024, il ne compensera les mesures dites « Guerini » qu'à hauteur de 50 %, ce qui va accroître les difficultés.

Le Président pose une question majeure : pourquoi l'Etat se permet-il de traiter les universités de cette manière ? Selon lui, le sujet n'intéresse pas les Français, par manque d'informations ou de compréhension. France Université avait alerté la population. Derrière il y a une vraie question de société. Concernant l'uB, malgré les contraintes budgétaires, l'objectif est de maintenir une offre de formation dynamique.

Le Président rend hommage à la Doyenne de l'UFR langue concernant le passage à « l'approche par compétences ».

Interrogé sur les postes vacants, il y a 48 enseignants libres et 12 BIATSS. Aucun nouveau poste n'est gelé et un dialogue est en place avec les composantes. Le but est de pourvoir l'ensemble des postes pour éviter que l'Etat ne les gèle. Effectivement, un emploi qui n'est pas occupé est un emploi en danger dans le cadre de la restriction budgétaire.

Concernant la question du déficit, le Président rappelle le cadre réglementaire. Il faut deux exercices comptables consécutifs déficitaires pour conduire à un plan de retour à l'équilibre. Il n'est pas certain que l'uB soit en déficit d'ici 2 ans. En outre, un décret financier est en cours de discussion. Il est prévu que d'autres critères soient pris en considération (capacité d'autofinancement, fonds de roulement, etc...). Vu l'état des universités, le décret devrait être rapidement promulgué.

L'uB n'ayant pas le droit de présenter un budget en déficit, il puise sur son fonds de roulement. Le Président sensibilise également les acteurs sur les coûts complets des formations. Par exemple, le coût moyen d'un maître de conférences est 250 €/heure.

Dans le cadre de la formation continue, si les coûts sont mal évalués, ils seront répercutés sur la dotation de service public qui n'est pas dédiée à cela.

M. Faenzi rappelle l'importance de convoquer plus souvent la commission finances.

M. Hervé précise qu'il n'a pas été possible de réunir cette commission compte tenu des moyens humains limités et du peu d'acteurs impliqués hors services centraux. Il souhaite privilégier les échanges directs avec les composantes. Néanmoins, l'adversité budgétaire risque de conduire à la mise en place de groupes de travail.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 24	Suffrages exprimés : 24
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 24

4. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 19 septembre 2023

4.1. Evaluation des formations et des enseignements : proposition d'évaluation pour les M1 en 2023-2024

Mme Fiorentino présente, en l'absence de Mme Perret, la proposition d'évaluation pour les M1 en 2023-2024.

Chaque année, le CIPE réalise l'évaluation d'un niveau comme l'enjoint la loi ORE (Orientation et Réussite des Etudiants). Le choix s'est porté sur le niveau M1 compte tenu de la mise en place de la plateforme Mon Master. Cela représente plus de 120 parcours et 3 100 étudiants.

Le dispositif comprend 2 types d'évaluation :

- Un questionnaire unique proposé aux étudiants permettant l'évaluation des formations de M1.
- Une évaluation de chaque enseignement par formation, en fin de chaque semestre, par les étudiants.

Le calendrier proposé est assez contraignant au vu du volume d'étudiants à consulter. Les évaluations se dérouleront entre novembre 2023 et juin 2024. La restitution des résultats est prévue entre avril et octobre 2024.

Concernant la diffusion des résultats pour l'évaluation de chaque formation, ils seront communiqués à différentes instances (aux Responsables de masters, aux Responsables du Département, aux Directeurs de composante, aux Vice-président CFVU, au Conseil Administration, à la Vice-présidente des licences et masters et au Président de l'uB). Une synthèse est également réalisée par le CIPE. Elle est envoyée aux mêmes instances et présentée dans tous les conseils centraux.

En revanche, les résultats des évaluations des enseignements ne sont communiqués qu'aux Responsables de master avec l'accord de l'enseignant concerné.

La Vice-présidente précise que les formations ont été évaluées par le HCERES. Un des points soulevés était que l'ensemble des formations ne disposait pas encore d'un conseil de perfectionnement. Un cadrage aura prochainement lieu au niveau de l'établissement sur cette question. Le HCERES recommande, en outre, que le conseil de perfectionnement s'appuie sur les résultats de ces évaluations.

Echange questions/réponse

Il est indiqué que les étudiants de M1 concernés par les évaluations sont les L3 de l'année précédente qui avaient déjà fait l'objet d'une évaluation de leurs formations.

Mme Fiorentino souligne que ce ne sont que partiellement les mêmes promotions. De 5 500 étudiants en L3, le nombre n'est plus que 3 100 en M1. En outre, une partie provient d'établissements extérieurs. Le Président ajoute que MonMaster réalise un brassage important d'étudiants entre la L3 et le M1. Il souhaiterait connaître la part d'étudiants en M1 provenant d'autres structures pour mesurer l'attractivité de l'uB.

Une question porte sur l'évaluation des enseignements et notamment sur l'accord de l'enseignant pour diffuser les résultats auprès du Responsable de formation.

Mme Fiorentino indique que la mise en place des comités de perfectionnement au sein de chaque formation favorisera le partage des retours.

L'évaluation des formations et des enseignements est soumise au vote sous réserve des modifications suivantes :

- l'ajout des cases à cocher pour la question 6 (page 14) du questionnaire destiné aux étudiants
- l'uniformisation de l'ordre des réponses (débuter l'ensemble des réponses soit par oui, soit par non).

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 24 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 24 Contre : __ Pour : 24
----------------------	--	---

4.2. Offre de formation 2023-2024 de l'UMDPC Santé : modification des fiches filières du Diplôme d'Etat d'Infirmier en pratique avancée (IPA) avec l'intégration de la nouvelle mention « Urgences »

Mme Echaroux présente le DE d'Infirmier en pratique avancée (IPA).

Les objectifs

Cette formation est destinée aux infirmiers diplômés d'Etat. Elle répond aux besoins de santé croissants au sein de la population en raison de l'augmentation de l'espérance de vie et du développement des pathologies chroniques.

L'objectif est de permettre aux infirmiers de développer des compétences afin d'avoir un rôle d'interface entre les médecins et les patients. Ils seront amenés à collaborer avec les médecins IPA et IDE sur la base d'un référentiel d'activités, de développer des réseaux et de rapprocher les différents partenaires de soins dans le but d'améliorer la prise en charge globale des patients.

Cinq mentions sont proposées :

- polyopathologies chroniques stabilisées
- maladie rénale
- oncologie et hémato-oncologie
- santé mentale et psychiatrie
- urgences

L'organisation de la formation

La formation est conçue par alternance sur quatre semestres.

Pour les S1 et S2, il est programmé deux semaines d'enseignements consécutives suivis de deux semaines dans un établissement de santé complété par un stage pratique de deux mois en continu.

Pour les S3 et S4, deux semaines d'enseignements sont planifiées toutes les quatre semaines suivies d'un stage pratique de 4 mois.

Les enseignements se font en distanciel et en présentiel.

Les modalités de contrôle de connaissances

Il est demandé de valider toutes les UE (pas de note inférieure à 10/20) et sans aucune compensation.

Ce diplôme est dispensé depuis octobre 2019.

Les modifications des fiches filières portent sur :

- Pour la première année :

- un changement de Responsable pédagogique : Mme Pêpe remplace Mme Guyot qui est partie à la retraite
 - l'ajout de nouveaux intervenants
 - un ajustement de la capacité maximale d'accueil (30)
 - quelques modifications sur les épreuves de contrôle des connaissances dans certaines UE
- Pour la seconde année :
- la création de la mention « urgences ». Cette année, 2 candidats suivent cette mention. Les stages se déclinent en trois périodes dans les services « urgences », dans un SMUR et dans un centre d'appels à Mâcon.
 - l'ajout de certains Responsables pédagogiques dans les mentions

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 22	Suffrages exprimés : 22
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 22

4.3. Projet des statuts de la commission FSDIE

M. Roulliat, Vice-président à la vie étudiante, rappelle que le FSDIE est un fonds de développement qui est doté d'une partie de la CVEC. Il permet le financement des projets portés par les associations étudiantes. L'uB compte entre 140 et 150 associations étudiantes.

Ce fonds est régi par des statuts qui définissent son fonctionnement et ses critères d'attribution. Jusqu'à aujourd'hui il y avait deux voies de financement, le premier sous forme d'appels à projets et le second via des conventions directes. Cependant, le nombre de conventions a fortement augmenté ce qui s'est traduit par une importante charge de travail pour les services. Il a donc été décidé de modifier son fonctionnement.

Sur le document en annexe n°1, les marques en rouge précisent les changements apportés :

Titre 1 - Fonctionnement de la commission

Section 1 - composition de la commission :

Concernant la représentation des associations étudiantes, il y avait un fonctionnement en collège jugé trop lourd et qui n'apportant pas une plus-value. Ainsi, il est proposé d'avoir six associations tirées au sort intervenant dans cinq thématiques différentes (humanitaire et citoyenneté, associations de filière, fédération, sites territoriaux, sport et culture).

Un forum des associations sera organisé chaque année pour permettre de nommer les associations et d'expliquer les projets éligibles à la commission spécifique.

Section 2 - objet de la commission :

Il est proposé de renforcer le soutien financier auprès des associations organisant des événements de rentrée comme les Campus Days (hors weekend d'intégration et soirées festives). Une note précisera les projets éligibles à la commission spécifique.

Section 3 - ressources financières :

Le budget du FSDIE peut dorénavant être abondé par des sources extérieures.

Section 6 - recevabilité des dossiers :

Il a été souhaité que seules les associations ayant réalisé l'ensemble des démarches obligatoires de rentrée puissent déposer une demande de subvention.

La formulation n'étant pas assez précise, les membres de la CFVU souhaitent compléter en précisant que l'« association des campus » est le label de l'établissement et que les démarches obligatoires de rentrée sont inscrites dans la charte des associations.

En outre, dans le cadre d'un report d'événement, il est maintenant possible de maintenir la subvention. L'association doit justifier, dans les 2 mois, d'une nouvelle date qui doit avoir lieu au plus tard dans les 6 mois. En cas d'annulation, l'association peut solliciter le fond d'aide exceptionnel du FSDIE.

Titre 2 – Commission classique

Dans cette commission dite « classique », le projet doit obligatoirement avoir d'autres sources de financement. Le FSDIE subventionnera au maximum jusqu'à 50 % du budget global.

Section 1 - actions spécifiques :

Il est proposé d'instaurer un forfait communication/Goodies dans le cadre de l'activité des associations (200 € maximum).

De plus, certains projets et sous certaines conditions peuvent être totalement financés par le FSDIE. C'est le cas des événements de rentrée, de la formation des élus ou bien des actions de prévention et de santé publique.

De plus, pour prendre en compte les enjeux environnementaux, il a été décidé de retirer l'octroi d'un montant forfaitaire pour le 4L Trophy. La commission souligne que cet événement possède aussi un volet humanitaire et de promotion de l'enseignement dans d'autres pays. M. Roulliat précise qu'une association pourra toujours présenter un projet de ce type et que le but est uniquement de retirer l'octroi d'office de cette subvention.

Une aide forfaitaire de 100 € destinée aux nouvelles associations est également mise en place.

Titre 3 – Commission spécifique

Afin de soutenir les associations porteuses de projets d'envergure et/ou stable, une commission spécifique du FSDIE a été créée. Cette commission est ouverte à l'ensemble des associations labellisées « association des campus », mais seuls les projets répondant aux politiques de vie associative du schéma directeur de la vie étudiante de l'uB seront éligibles.

Section 1 : fonctionnement et financement :

Cette commission se réunira une à deux fois par an pour délibérer sur les dossiers soumis. Un comité de pilotage assure l'accompagnement et le soutien à la construction du projet.

Section 2 : critères d'éligibilité :

Pour réaliser cette sélection, la commission analysera l'impact du projet, son ancrage, sa récurrence et son lien avec les politiques de l'uB.

Section 3 : pilotage de la convention :

Le rôle du comité de pilotage est d'accompagner les associations et de préparer leurs dossiers en vue d'un passage devant la commission spécifique. Il est composé du Président de la commission FSDI, du Responsable du bureau de la vie associative, du chargé de mission à la vie associative et de deux représentants de l'association.

Echange questions/réponses

Il est soulevé une inquiétude portant sur l'absence d'indication d'un montant maximum de subvention sur différents types de projet. M. Roulliat rappelle que la commission est totalement souveraine sur ce volet.

Le projet des statuts est proposé au vote avec les changements suivants concernant la section 6 (page 4) :

- préciser que l'« association des campus » est le nom du label de l'uB,

- rajouter que les démarches obligatoires de rentrée sont précisées dans la charte des associations.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 22 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 22 Contre : __ Pour : 22
----------------------	--	---

5. Nouvelle procédure de mise en place des aménagements pour les étudiants en situation de handicap

Mme Auroux présente la nouvelle procédure de mise en place des aménagements aux examens, pour les étudiants en situation de handicap ou avec troubles de santé invalidants. Elle est le résultat de la transposition d'une nouvelle circulaire de février 2023.

Les nouvelles applications

Au niveau de la mission Handicap, 1 209 étudiants se sont présentés l'an dernier. Ils ont été avertis par mail des démarches à réaliser dès leur inscription administrative. Un guide pratique de l'étudiant en situation de handicap leur a été remis. Un accompagnement est également proposé.

Pour rappel, les aménagements proposés par le médecin du service de santé étudiant sont des avis. Dans l'extrême majorité, ils sont suivis par les composantes organisatrices des examens.

Au niveau des **composantes**, l'étudiant leur transmet la préconisation du médecin. Les services doivent lui remettre une notification (modèle commun a été conçu par la mission handicap) avec une copie à l'étudiant et à la mission Handicap. Une réponse doit être apportée dans les deux mois sinon le silence vaut décision de rejet.

La nouvelle notification d'aménagements d'études et d'examens est présentée.

Elle comporte plusieurs items :

- les coordonnées de l'étudiant (n° étudiant)
- la spécificité des aménagements (examens/cours)
- sa durée
- la signature de la personne en charge de la notification au sein de la composante.

En outre, les aides humaines sont revues dans cette circulaire. Le premier est le secrétaire d'examen. Il est chargé de lire et/ou d'écrire sous la dictée de l'étudiant.

Le second est l'assistant. Il a des missions plus larges et peut reformuler une consigne, séquencer le temps d'examen, décrire une situation ou encore effectuer des adaptations techniques. Il n'était pas encore mis en place jusqu'à présent. Compte tenu des troubles qui sont désormais plus lourds, le service santé étudiante va sûrement en prescrire.

Concernant la **mobilité internationale**, tout est mis en œuvre pour qu'elle soit accessible aux étudiants en situation de handicap. En cas d'impossibilité, des actions de substitution seront proposées (par exemple, des travaux culturels en lien avec le pays concerné).

Une réunion plurielle sera mise en place. Elle réunira le service santé étudiante, les équipes pédagogiques et la mission Handicap. Elle a pour rôle d'analyser les besoins spécifiques des étudiants.

Échanges questions/réponses

Mme Auroux est questionnée sur les modalités de recrutement des secrétaires d'examen. Elle rappelle qu'il en revient aux composantes d'assurer cette tâche et que la mission Handicap peut venir en support.

Une remarque est faite sur les difficultés concernant l'organisation des sessions d'examens (notamment sur les étudiants ayant besoin d'isolement) et les sessions spécifiques. Il est souligné qu'aujourd'hui, plus de 1 300 étudiants sont suivis avec des pathologies de plus en plus lourdes alors qu'une dizaine d'année auparavant, on en dénombre 380. En outre, des échanges doivent être menés sur le niveau de soutien apporté.

Il est à noter que les missions de secrétaire et d'assistant d'examen sont éligibles à l'engagement étudiant. Néanmoins, il est nécessaire de s'assurer que l'étudiant choisi a bien les compétences requises.

Avis CFVU	<p>Favorable</p> <p>Membres élus présents ou représentés : 22 Suffrages exprimés : 22</p> <p>Ne prend pas part au vote : __ Contre : 1</p> <p>Abstention : __ Pour : 21</p>
----------------------	---

6. Convention avec la DDETS dans le cadre du DU Passerelle – étudiant en exil

Le DU Passerelle accueille une soixantaine d'étudiants en exil.

La direction départementale de l'emploi, du travail et de solidarités (DDETS) contribuera financièrement pour un montant de 38 000 euros. En échange, l'uB s'engage à assurer un programme d'insertion universitaire et professionnelle des primo-arrivants. Ce programme comprend en outre, une formation intensive en français langue étrangère.

Avis CFVU	<p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Membres élus présents ou représentés : 22 Suffrages exprimés : 22</p> <p>Ne prend pas part au vote : __ Contre : __</p> <p>Abstention : __ Pour : 22</p>
----------------------	--

Questions diverses

Une observation est faite sur les longues files, dès 11 h, devant les restaurants Montmuzard et Mansart. Il est souligné le risque de voir les étudiants ne pas déjeuner en raison de l'attente.

Mme Fiorentino indique que le problème a été signalé au Directeur du CROUS, l'an dernier. Il avait précisé qu'il rencontrait des difficultés à recruter. Ce point sera à nouveau remonté.

Il est également souligné la forte augmentation du prix des repas pour les personnels administratifs. Les membres souhaiteraient pouvoir échanger avec le Directeur du CROUS sur ces problématiques.

Fin de séance : 17h20